

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 21 mars 2012 à Sous-Parsat.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – LUINAUD – LAURENT – CORSET – FILEYSSANT – DESSEAUVE – DURANTON – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – JOUANNY – TAGAND – TRUNDE – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIERE – JUILLE – RICHARD – PAROUTY – COSTE – FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – LESCURE – AUDOT – DESAGNAT – MAZEAUD – CHEYPE – GAILLARD – DENIS – GAUTHIER – CONCHON – LAPORTE.

**Excusés :** ROUDIER – GEFFROY – COLON – HARTMAN – LE DRAN – DESLOGES – SIMONET – BELOTTI – DENIS – BOUCHY-POMMIER – JONCA – TANTY – MEAUME – CRESPIEN – GUIMBRETIERE – FOUCHET – GIRY – OZANEAUX – BRIGNOLI – SUCHET – BAUDRY – MERCIER – FOURNERON – COLLET – GRENOUILLET – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – SANGRELET – SOUTON – LARPIN – BARBE – LABAR – MARGUERITAT – AUFAURE – ROUSSANGE – TRUBINO – ZANDVLIET – CAILLAUD – LEPETIT.

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2012

En réaction au compte-rendu du précédent Conseil Communautaire au cours duquel une motion contre les suppressions de postes dans l'éducation nationale avait été votée, Michel Conchon regrette que la Ciate n'ait pas pris la compétence Ecole. La commune de Sous-Parsat doit réaliser des travaux de mise aux normes dans la cantine scolaire. Le budget de la commune aura beaucoup de mal à supporter ces travaux, malgré le financement à hauteur de 50% qui existe dans le cadre de la DETR. Michel Conchon estime que cette compétence devrait être communautaire, car les petites communes ont des difficultés à financer les investissements nécessaires au maintien des écoles.

Patrick Aubert signale que lors des différentes réflexions sur la modification des statuts, cette compétence n'a jamais été évoquée. Les communes n'ont pas exprimé le besoin de transférer cette compétence.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 février 2012 à Ahun est validé à l'unanimité.

## PRESENTATION DU CAMION ET DU SERVICE « LES PETITS CIATONS »

Céline CAILLAUD, éducatrice de jeunes enfants et Stéphanie CAILLAT, auxiliaire de puériculture sont les deux agents du service Petite Enfance de la CIATE, actif depuis novembre 2011. Actuellement, le service se déplace sur les communes de Pontarion, Ahun et Saint Sulpice les Champs afin de proposer une halte-garderie et un relais assistantes maternelles. La commune de Sardent accueillait également « Les Petits Ciatons » mais il n'y avait aucune fréquentation. La commission de développement social et culturel a donc proposé d'annuler les interventions à Sardent et d'intervenir désormais tous les jeudis à Pontarion, où la fréquentation est régulière et la demande plus importante.

Le camion permet de transporter le matériel nécessaire: Céline et Stéphanie aménagent chaque salle avec un espace sieste, un espace de change et un espace de jeux.

Le relais assistante maternelles est un service destiné aux assistantes maternelles mais également aux parents, aux grands-parents à tout accompagnateur d'enfants de moins de 6 ans. L'atelier de 2 heures est gratuit et sans inscription. La fréquentation des assistantes maternelles sur le RAM est importante d'autant plus qu'il s'agit d'un réel besoin de la profession. Ces ateliers permettent de rompre l'isolement des assistantes maternelles et des mamans, mais surtout de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants.

La halte-garderie permet d'accueillir des enfants de 2,5 mois à 4 ans de façon ponctuelle pour 1 heure ou pour la journée. Ce service est payant et chaque famille bénéficie d'un tarif en fonction de ses revenus, applicable à l'heure. La halte-garderie a mis plus de temps à se faire connaître, mais les demandes régulières affluent depuis les dernières semaines.

Danièle Labbé souhaite savoir s'il serait possible d'organiser des interventions ponctuelles dans des communes autres que celles déjà concernées.

Céline explique que grâce au camion et à son équipement une telle organisation est tout à fait possible. Agnès Zeppa ajoute que ces interventions sont prévues dans le temps de travail des agents.

## **PLAN REGIONAL DE PROFESSIONALISATION DES ACTEURS DU TOURISME**

Le Conseil Communautaire accueille Marcel Mudet, Président de l'Office de Tourisme, Nathalie Manaud, guide touristique régional et Aline Gorse, coordinatrice des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives de la Creuse. Ils présentent un projet de conventionnement entre les Offices de Tourisme du Pays Sud Creusois, dans le cadre du plan régional professionnalisation des acteurs du tourisme.

Face aux évolutions technologiques, aux évolutions des modes de consommation des touristes, et en cohérence avec la Stratégie Régionale de Développement Touristique, le Comité Régional du Tourisme et le Conseil Régional proposent un plan régional professionnalisation des acteurs du tourisme. Ce plan a pour objectifs de préparer les acteurs du tourisme aux nouveaux métiers de l'animation et du développement touristique.

Ce plan de formation propose 5 modules de 70 heures échelonnés sur 2012 et 2013. Ces modules vont permettre de préparer les personnels des Office de Tourisme aux missions d'accueil et d'animation attendues par les clients et les prestataires touristiques.

Ces missions ont été construites en cohérence avec la réflexion conduite au niveau national sur l'Office de Tourisme du futur. Les métiers identifiés sont les suivants :

- l'accueil du futur sur son territoire ;
- la qualification de l'offre et production touristique sur son territoire ;
- L'animation numérique de territoire ;
- L'animation des acteurs touristiques de territoire ;
- La définition touristique de territoire.

L'engagement des personnels des Office de Tourisme dans ces formations doit s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution de leurs missions. Ainsi, chaque métier ne pourra pas être exercé par chaque Office de Tourisme, la majorité des Office de Tourisme au niveau régional étant de petite dimension.

Le plan de professionnalisation devra donc s'accompagner d'une réflexion sur la mutualisation des personnels formés entre Offices de Tourisme, sur un territoire d'intervention plus large.

Le pré-requis pour bénéficier d'une des formations sont donc les suivants :

- Une répartition des « métiers » entre Offices de Tourisme volontaires par un système de conventionnement, chaque Office devant assurer au moins un métier ;
- Chaque Office de Tourisme devra assumer la mission pour laquelle il est formé sur le territoire de conventionnement ;
- La mission menée à l'échelle du territoire devra être intégrée au plan d'actions chaque Office de Tourisme ;
- Le salarié consacrer une partie de son temps de travail pour mettre en œuvre des actions à l'échelle du territoire de conventionnement (1/2 ETP).

Ce projet sera le socle des demandes de renouvellement des emplois associatifs. En effet, le nouveau règlement de la Région prévoit le maintien des emplois-associatifs uniquement dans les structures engagées dans la stratégie régionale

Dans le cadre de la mise en place de Plan de Professionnalisation, l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe a contacté les Office de Tourisme du Pays Sud Creusois, avec lesquels il y a déjà des habitudes de travail, pour envisager des pistes de mutualisation. Les Offices de Tourisme d'Aubusson, de Felletin et de Mérinchal sont prêts à entrer dans la démarche et à conventionner avec l'Office de Tourisme de la Ciate. Le métier pressenti pour ce dernier est « l'accueil du futur ».

Louis Giraldin est d'accord sur le fond mais pas sur la forme, car c'est très théorique et on en oublie un peu l'humain. Les clients ne veulent pas gâcher leurs vacances, certains vont en vacances à crédit, ils ne veulent donc pas gaspiller l'argent.

Aline Gorse indique qu'il est possible d'acheter des mots clés de façon à être classé en premier lorsqu'une recherche est effectuée. Les moyens de se faire connaître sont nombreux.

Louis Giraldin évoque la question de la qualité des prestations touristiques : le fait de consulter les sites de consommateurs prouve que le touriste cherche de la qualité mais à un prix dérisoire. Aline Gorse indique que de manière contradictoire, certaines personnes dépensent des sommes importantes lors de leur vacances : certains gîtes très confortables en Creuse sont réservés 42 semaines par an alors que la location est élevée.

Jaime Ortega intervient pour exprimer quelques doutes. Il attire l'attention sur le rôle de l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe pour le maintien du lien social sur le territoire. Ce travail est important, aussi bien que le travail réalisé par les bénévoles. Malheureusement ces facteurs ne sont pas pris en compte par la réforme, et à terme, certaines petites structures risquent de disparaître.

Michel Conchon évoque la méconnaissance des réalités locales par le Comité Régional de Tourisme. Ils sont basés à Limoges et montrent une certaine réticence à se déplacer, ils connaissent donc mal les sites touristiques régionaux.

Aline Gorse résume l'idée principale : il s'agit d'utiliser le numérique pour séduire et attirer les gens et faire en sorte de sortir du lot dans une masse d'offres importante. Une fois sur place, c'est au territoire de jouer. Les nouveaux métiers ne viendraient pas remplacer le travail déjà effectué mais le compléter.

**Le Président propose au Conseil Communautaire de donner un accord de principe sur la participation de l'Office de Tourisme Creuse Thaurion Gartempe au plan de professionnalisation et la mise en place d'une mutualisation avec les Offices de Tourisme**

partenaires dans les conditions décrites. Le Conseil Communautaire se prononce favorablement à ces propositions à l'unanimité et autorise la signature de la convention de mutualisation.

## BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SPANC POUR L'ANNEE 2011

Amélie Besnier, technicienne du SPANC présente le bilan. Les contrôles suivants ont été réalisés :

ANC Neufs	V1 : contrôle de conception	37
	V2 : contrôle de bonne exécution des travaux	32
ANC Existants	diagnostic existant et vente immobilière	546

Communes	Nombres de diagnostics réalisés + ventes	Absents	Refus	1 nuisances importantes	2 faibles nuisances	3 aucune nuisance	Neuf ou réhabilitation
Ahun	148	30	2	13	62	73	24
Banize	1	0	0	0	0	1	6
Chamberaud	0	0	0	0	0	0	8
Chavanat	81	20	1	1	58	22	7
Chapelle Saint Martial	2	0	0	0	2	0	4
Donzeil (en cours)	11	0	0	5	5	1	7
Fransèches	139	31	4	6	71	62	20
Janaillat	210	28	0	45	109	56	18
Lepinas	116	36	0	18	38	60	10
Maisonnières	66	20	0	5	34	27	4
Mazeirat	68	12	0	6	38	24	5
Moutier d'Ahun	71	19	1	10	34	27	8
Peyrabout	3	0	0	1	2	0	13
Pontarion	13	3	1	2	3	8	8
La Pouge	60	10	0	12	23	25	6
St Avit le Pauvre	2	0	0	0	1	1	0
St Eloy	90	23	0	10	37	43	31
St Georges la Pouge	14	0	0	2	7	5	16
St Hilaire la Plaine	99	11	3	21	40	38	8
St Hilaire le Château	127	31	2	34	63	30	13
St Martial le Mont	116	51	4	14	60	42	18
St Michel de Veisse	12	0	0	1	8	3	15
St Sulpice les Champs	6	0	0	4	1	1	9
St Yrieix les Bois	5	0	0	0	5	0	9
Sardent	222	59	6	16	112	94	31
Sous Parsat	5	0	0	0	3	2	9
Thauron	73	13	0	6	27	40	6
Vidaillat	92	36	1	24	35	33	9
Total	1852	433	25	256	878	718	322
soit 2310 visites programmées sur environ 3000 installations					14,30%	43,10%	36,90%

Daniel Delprato souhaite savoir ce qui se passe lors de refus de visite des propriétaires. En principe, une majoration de la redevance est appliquée, mais cette disposition n'a encore jamais été mise en œuvre. A priori ces refus seront traités une fois que tous les diagnostics auront été réalisés.

Amélie rappelle que suite à la loi Grenelle 2, pour tout dépôt de permis de construire ou d'aménager, il faut que la demande d'implantation du dispositif d'assainissement soit jointe. Elle demande également aux communes qui n'ont pas encore été diagnostiquées de fournir dès que possible la liste des habitants sous format informatique. Jean-Claude Trunde rappelle également que les communes ne doivent pas hésiter à se porter volontaires aux contrôles dans les mois à venir.

Une fois que le service dispose du listing, les habitants de la commune sont conviés à une réunion publique avant que les contrôles ne débutent.

Jacky Guillon rappelle que les agents ne sont pas là que pour contrôler les installations d'assainissement, elles exercent aussi un rôle de conseiller auprès des particuliers et des communes. Amélie ajoute que pour 37 contrôles de conception évoqués dans le bilan, les techniciennes ont réalisé deux fois plus de visites sur le terrain.

Par ailleurs à titre d'information, le service va acquérir cette année un détecteur de fosse. Michel Audot pense que cette dépense pourrait être mutualisée avec d'autres SPANC, si le matériel n'est utilisé que 5 à 10 fois dans l'année. Amélie Besnier explique qu'elles prendront le matériel avec elles à chaque fois qu'elles se déplacent, même si elles ne l'utiliseront pas à chaque fois, il serait donc difficile de le mutualiser. Il devrait donc être utilisé bien plus que 5 à 10 fois, sinon l'investissement ne serait pas justifié.

## **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire a créé un second poste de technicien pour le SPANC en 2008. Ce poste sera vacant au 20 juin 2012. Il est proposé au Conseil Communautaire de charger le président d'effectuer la déclaration de création d'emploi pour un poste de technicien auprès du centre de gestion de la Creuse prévoyant un appel à candidature et une embauche au 21 juin 2012.

Dans le cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sous contrat CDD à 35 heures, pour une durée d'un an à compter du 21 juin 2012. La rémunération sera afférente à l'indice brut 347 majoré 325.

**Le Conseil Communautaire charge le Président, à l'unanimité, d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse à l'autorise à recruter un agent contractuel au cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires.**

## **ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Agnès Zeppa présente l'analyse financière prospective, qui prend en compte les éléments budgétaires pour 2012.

Cette analyse reprend les éléments de compte administratif et les prévisions en termes de projet pour les années à venir dès lors que ceux-ci ont fait l'objet d'un chiffrage (par exemple, le projet de micro-crèche n'ayant pas été chiffré, il n'est pas inscrit au budget). Il est à noter que certains éléments apparaissent au budget alors qu'ils n'apparaissent pas dans l'analyse :

- les dépenses liées au SPANC qui sont portées en dépenses et en recettes dans le budget principal ;

- les éléments qui concernent les ordures ménagères : le montant n'étant pas connu à ce jour, il n'a pas été inscrit dans la présente analyse. Les ordures ménagères apparaîtront en fonctionnement dans le budget principal, en dépense et en recette.

Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse financière, les éléments sont ré-annualisés, c'est-à-dire qu'il sont portés sur l'année qu'ils concernent même si la dépense n'a pas été effectivement réalisée, de façon à avoir une vision lissée des dépenses et des recettes (exemple : les travaux de rivières 2011 sont portés sur la colonne 2011 alors que ces travaux ont été effectivement réalisés en 2011 mais qu'ils seront payés sur 2012.)

Les principaux éléments d'analyse sont les suivants :

La Ciate reverse prêt de la moitié de ses recettes fiscales au FNGIR. Si on ajoute les 300 000 euros reversés dans le cadre de l'attribution de compensation, il faut retrancher en tout 900 000 euros aux 2 millions d'euros de recettes affichés par le budget de fonctionnement. C'est donc la différence dont la Ciate dispose en fonctionnement pour mener ses différents projets et pour dégager un autofinancement à virer en investissement.

Les prévisions font apparaître un autofinancement net en baisse, qui sera partiellement compensé par l'augmentation de la DGF liée à la mise en place de la compétence OM (50 000 euros).

Les dépenses de gestion courant sont en hausse en lien notamment avec la mise en place du service petite enfance, l'augmentation de l'ouverture du Centre de Loisirs (ouverture les mercredis à Sardent), la montée en charge des travaux de rivières.

Les investissements prévus pourraient être financés sans emprunt mais conduiraient à consommer l'ensemble du fonds de roulement.

## BILAN DES TRAVAUX A MASGOT

Agnès Zeppa présente pour information le bilan des travaux réalisés sur le Centre de la Pierre à Masgot. Le bilan de l'opération est le suivant :

<b>CENTRE DE LA PIERRE ET ATELIER</b>			
<b>Dépenses par partie</b>		<b>Recettes par partie</b>	
Travaux	179 446,59	DGE	37499,22
Honoraires	22 311,13	Conseil Régional (contrat de pays)	22581,00
Frais divers	3 584,24	Conseil Général (contrat de pays)	24108,00
		FEADER	50000,00
		FNADT (contrat de Pays)	9352,50
		Autofinancement (30%)	64178,44
<b>Total HT</b>	<b>205 341,96</b>	<b>Total HT</b>	<b>205341,96</b>
TVA	40 247,02	FCTVA	37869,82
<b>Total TTC</b>	<b>245 588,98</b>	<b>Total</b>	<b>245588,98</b>
<b>RESTAURANT</b>			
<b>Dépenses par partie</b>		<b>Recettes par partie</b>	
Travaux	146 151,95	FISAC	34735,43
Honoraires	9 775,43	Conseil Général - services de proximité	24615,00
Frais divers	1 846,42	Autofinancement	98423,37

<b>Total HT</b>	<b>157 773,80</b>	<b>Total HT</b>	<b>157773,80</b>
TVA	30 923,66	Récupération TVA	30923,66
<b>Total TTC</b>	<b>188 697,46</b>	<b>Total</b>	<b>188 697,5</b>
		<b>Autofinancement global</b>	<b>162601,8</b>
<b>Total HT</b>	<b>363115,76</b>	<b>Total HT</b>	<b>363115,76</b>
<b>Total TTC</b>	<b>434286,45</b>	<b>Total TTC</b>	<b>434286,45</b>

<b>Montant récupéré par les loyers sur 20 ans</b>	<b>80000</b>
<b>Autofinancement net</b>	<b>82602</b>

Pour mémoire, le dernier plan de financement validé avant les travaux était le suivant :

Ventilation dépenses		Recettes par partie	
<b>Centre de la Pierre</b>			
		DGE	37499,2
Travaux	175 743	Conseil Régional (contrat de pays)	22581
Honoraires architecte	19 845	Conseil Général (contrat de pays)	24108
Frais divers	9 824	FEADER	50000
		FNADT (contrat de pays)	9352,5
		Autofinancement (31%)	61 871,3
<b>Total HT</b>	<b>205 412,0</b>	<b>Total HT</b>	<b>205 412,0</b>
<b>TVA</b>	<b>40 260,8</b>	<b>FCTVA</b>	<b>37 882,7</b>
<b>Total TTC</b>	<b>245 672,8</b>	<b>Total TTC</b>	<b>245 672,8</b>
<b>Restaurant</b>			
		FISAC	36923
Travaux	137 123	CG	24315
Honoraires	8 505	Autofinancement	88600
Frais divers	4 210		
<b>Total HT</b>	<b>149 838</b>	<b>Total HT</b>	<b>149838</b>
TVA	29 368,2	Récupération TVA	29368,2
<b>Total TTC</b>	<b>179 206,2</b>	<b>Total</b>	<b>179 206,2</b>
<b>Total général HT</b>	<b>355 250</b>	<b>Total général HT</b>	<b>355 250</b>
<b>Total général TTC</b>	<b>424 879</b>	<b>Total général TTC</b>	<b>424 879</b>
		<b>Autofinancement global</b>	<b>150471,3</b>

Jacky Guillon souhaite connaître le nombre de visiteurs à Masgot. Daniel Delprato indique qu'un comptage a noté 34 646 visiteurs entre début septembre 2010 et fin août 2011. De janvier à décembre 2011 on a compté environ 35 800 visiteurs. L'entreprise qui gère le comptage va essayer d'affiner les chiffres pour enlever les fréquentations du restaurant et pour mieux comptabiliser les randonneurs (ils sont divisés par deux comme tous les visiteurs pour prendre en compte l'aller-retour, alors qu'ils ne passent qu'une fois)..

## PROPOSITION DE LANCEMENT DES TRAVAUX A MASMANGEAS ET RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER

Le site de baignade de Masmangeas sur la commune de Sardent était ouvert à la baignade jusqu'à l'été 2006. La commune de Sardent qui assurait la gestion de ce site a souhaité se désengager pour diverses raisons (financières, techniques, complexité de la démarche). Pourtant, les analyses de qualité d'eau réalisées à Masmangeas sur les dix dernières années montrent une qualité d'eau bonne sauf événements climatiques particuliers (sécheresse). Actuellement, le territoire de la communauté de communes Creuse Thaurion Gartempe ne dispose d'aucun autre point de baignade aménagé.

Pour rouvrir ce site de baignade deux conditions sont nécessaires :

- la création d'une plage aménagée (selon l'Article L. 2212 et 2213 du Code général des Collectivités Territoriales) pour permettre une animation et une promotion touristique et
- la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau (suivi annuel et réalisation d'un profil de baignade\*).

Il a été proposé à la Ciате de prendre en charge ce projet dans le cadre de sa compétence « Aménagement touristique ».

Pour mémoire, le plan de financement des travaux a été présenté au Conseil Communautaire du 30 novembre dernier. Le montant des investissements a été chiffré à 9410 euros TTC, il n'y a pas de financement possible.

La dépense de fonctionnement pour 1 mois de surveillance ainsi que la réalisation des analyses physico-chimiques réglementaires est évalué à 4078,52 euros TTC.

La réouverture de la baignade nécessite également de mener une étude « profil de baignade » au préalable. Celle-ci est en cours, les conclusions devraient être connues en juin. Si la Ciате souhaite rouvrir la baignade pour l'été 2012, il est cependant nécessaire de faire réaliser les travaux dès maintenant, et de procéder au recrutement d'un maître nageur au plus vite. Au vu des analyses réalisées les années précédentes, le profil de baignade ne devrait pas révéler de problèmes particuliers.

Pour rappel, les dépenses engendrées par la réouverture du site seraient les suivantes :

DEPENSES AMENAGEMENT		
Aménagement à réaliser	Caractéristiques	Coût (euros TTC)
Aménagement de la plage	Apport de sables (150 m <sup>3</sup> )	4 395,00 €
Poste de secours	Local couvert, bureau, armoire de rangement et de pharmacie, lit avec matelas, traversin, couverture alèze, table de soin, armoire pour ranger le matériel de réanimation, panneau de signalisation "poste de secours"	2 715,16 €
Panneaux d'affichage	Un panneau quotidien (température de l'eau, de l'air) et panneau permanent (réglementation)	272,97 €
Matériels de sauvetage	Perche, bouées, gilets	112,90 €
Matériels de recherche	Combinaison, palmes, masque avec tuba	148,73 €
Matériels de réanimation	Inhalateur, insufflateur poste mobile d'administration d'oxygène	50,00 €
Matériels de protection	Compresse, Pansements, Sparadrap, Bétadine.	44,90 €



Matériels de contention	Matelas coquille, Pompe à dépression, Colliers cervicaux, Attelles	476,59 €
Matériels d'intubation	Laryngoscope	124,10 €
Matériels de ventilation et d'oxygénation	Sonde d'oxygène nasale	143,95 €
Matériels de réconfort	Sucre, café, thé	20,35 €
Matériels de diagnostic	Stéthoscope, tensiomètre	49,90 €
Imprévus divers	10% du total	855,45 €
<b>Total</b>		<b>9 410,00 €</b>

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
Aménagement à réaliser	Caractéristiques	Coût (euros TTC)
Personnels de surveillance	Diplôme MNS, BNSSA et Brevet d'éducateur sportif de premier degré (1 mois de surveillance)	2 500,00 €
Suivi la qualité physico-chimique	Réalisation de 8 analyses de type baignade (T°, pH, Transparence, Bactériologie, Dénombrement cyanobactéries)	1 578,52 €
<b>Total</b>		<b>4 078,52 €</b>

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de lancer dès maintenant les travaux ainsi que le recrutement d'un surveillant de baignade. La personne serait recrutée en contrat saisonnier d'1 mois, à 35h avec une rémunération afférente à l'indice brut 297 majoré 295.

Des inquiétudes sont formulées quant au propriétaire de l'étang, M. Desagnat souhaite savoir ce qu'il adviendrait en cas de vente. Jacky Guillon indique que des conventions seront signées, ce qui permettra de garantir l'utilisation du site. Cependant, cette utilisation ne sera pas considérée comme une servitude, et pourrait donc être remis en cause en cas de vente. Thierry Gaillard ajoute que la personne n'a jamais fait part d'un désir de vendre. Agnès Zeppa indique que le cas est similaire à certains chemins de randonnée, pour lesquels des conventions de passage sont signées avec les propriétaires, mais qui peuvent être dénoncées en cas de vente.

Thierry Gaillard informe le Conseil Communautaire de la reprise du restaurant à compter du mois de mai. Il s'agira d'une location dans un premier temps.

**Le Conseil Communautaire valide la proposition à l'unanimité et autorise le Président à lancer la procédure de recrutement d'un surveillant de baignade en contrat saisonnier d'un mois et à engager les travaux sur le site.**

## CONTRAT TERRITORIAL VIENNE-AMONT

Le programme de travaux de la première année du CTMA Vienne Amont prévoyait la réalisation d'une étude cyanobactéries sur le plan d'eau de Masmangeas (montant 11960 euros TTC). Cette action est remplacée par:

- Un profil de baignade qui sera financé hors contrat (Montant 1794 euros TTC).
- La réalisation d'une étude complémentaire pour restaurer la continuité écologique sur plusieurs ouvrages infranchissables (Montant 8060 euros TTC).

Actions	Cours d'eau	Coût TTC	AELB		CR Limousin		CG Creuse		FEDER		Autofinancement	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Aménagement seuil	Ruisseau des Vergnes	1 794,00	25%	448,50	20%	358,80	10%	179,40	25%	448,50	20%	358,80
Reprise dalot seuil	Ruisseau des Vergnes	1 794,00	35%	627,90	20%	358,80			25%	448,50	20%	358,80
Etude Seuils	Thaurion	17 940,00	25%	4 485,00	20%	3 588,00	10%	1 794,00	25%	4 485,00	20%	3 588,00
Etude complémentaire seuils	Thaurion	8 060,00	25%	2 015,00	20%	1 612,00	10%	806,00	25%	2 015,00	20%	1 612,00
<b>TOTAL 2011</b>		<b>29 588,00</b>		<b>7 576,40</b>		<b>5 917,60</b>		<b>2 779,40</b>		<b>7 397,00</b>		<b>5 917,60</b>

**Il est proposé d'autoriser la modification du plan d'action et du plan de financement. Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.**

### VENTE DU MASTER (16 PLACES) ET REMPLACEMENT PAR UN VEHICULE 9 PLACES

La Ciate a acquis en 2008 un car Renault Master 16 places, qui a été financé intégralement par la CAF pour le Centre de Loisirs en 2008. Ce type de véhicule nécessite un permis transport en commun. En 2008, la Ciate ne disposait pas encore du centre actuel, et le choix du 16 places avait semblé le plus opportun.

Cependant, faute de conducteur (et après plusieurs essais manqués d'obtenir le permis) ce car n'a jamais été utilisé pour les transports du Centre de Loisirs. Plusieurs pistes ont ensuite été envisagées et notamment la possible transformation (en 9 places ou pour le service des Petits Ciatons. Pour des raisons réglementaires aucune de ces pistes n'a pu aboutir. Il est à noter qu'une convention avec la CAF interdit l'utilisation de ce car pour toutes autres utilisations que celle liées à l'objet de la CAF.

Aujourd'hui, afin de valoriser malgré tout cet investissement, il est proposé de revendre ce car, et de racheter à la place un véhicule 9 places. Le fonctionnement actuel du centre rend pertinent l'utilisation d'un 9 places, notamment pour les camps, les sorties ados et les navettes (vers St Sulpice les Champs et vers le collège), ce qui n'était pas le cas en 2008 (déplacements uniquement en grands groupes).

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'un véhicule 9 places à l'unanimité.**

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la vente du Master 16 places pour un montant minimum de 20 000 euros.**

## **RENOUVELLEMENT DU POSTE DE DIRECTION**

La Ciate a créé un poste d'ingénieur subdivisionnaire exerçant les fonctions de directeur de la Communauté de Communes en 2003. Le poste étant vacant au 31 mars 2012, la déclaration de vacance de poste a été effectuée le 14 décembre 2011 auprès du Centre de Gestion de la Creuse, prévoyant une embauche au 1er avril 2010.

Les missions exercées sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la politique de développement de la Communauté de Communes (projet de territoire, programmation pluri-annuelle, formalisation et mise en œuvre des évolutions de compétences) ;
- Gestion financière (analyse financière prospective, stratégie fiscale, élaboration et suivi des budgets) ;
- Gestion du personnel, des services et équipements communautaires (SPANC, CLSH, Service Petite Enfance) ;
- Elaboration et suivi des Marchés Publics ;
- Mise en œuvre de la politique de développement économique de la Communauté de Communes (ateliers relais, zones d'activités économiques, commerce de proximité) ;
- Mise en œuvre de tout nouveau projet de développement n'entrant pas dans les attributions des agents en poste (projet de maison de santé, développement de l'accessibilité) ;
- Définition du programme et suivi de la construction des équipements communautaires ;
- Suivi de chantier ;
- Suivi et mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU, convention territoriale) ;
- Veille juridique ;
- Elaboration de la stratégie et des documents de communication.

Considérant la nature des fonctions à la fois hautement spécialisées et très diversifiées afférentes à ce poste, lesquelles nécessitent des connaissances et des compétences tant sur le plan technique qu'administratif, financier et juridique. A noter que l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit le recours à un agent contractuel « lorsque la nature des fonctions et les besoins des services le justifient ».

Considérant par ailleurs qu'aucun agent statutaire ne s'est présenté pour le poste. La déclaration de vacance a été publiée depuis le 14/12/2011 ;

Jacky Guillon souligne et remercie Agnès Zeppa pour son travail remarquablement accompli depuis son embauche. Martine Laporte souligne l'intérêt de la CIATE à conserver un tel agent.

### **Le Président :**

- **propose de reconduire le contrat de l'agent déjà en poste compte-tenu de son expérience et de sa maîtrise des dossiers ;**
- **précise que ce contrat sera reconduit pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012 et pour une durée hebdomadaire de 35h ;**
- **précise que la rémunération sera fixée à l'indice brut 668, majoré 557.**

**Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.**

## **PROJET DE LOGEMENTS COMMUNAUX A CHAVANAT**

La Commune de Chavanat a sollicité la CIATE pour la réhabilitation du premier étage du bâtiment de la Mairie. Cette demande s'inscrit en parallèle d'un projet de travaux d'accessibilité du RDC du bâtiment porté par la Commune.

Le projet pour lequel la Commune de Chavanat sollicite la CIATE, consiste en la rénovation d'un logement d'environ 50m<sup>2</sup> occupé par un locataire (travaux de mise aux normes pour l'électricité et la plomberie, création d'un système de chauffage, isolation et réfection de la salle de bain), mais aussi en la création d'un nouveau logement dans l'ancienne salle de mariage et l'ancienne bibliothèque (environ 80m<sup>2</sup>).

Au vu de l'état initial du bâtiment, il est probable que cette opération dépassera le seuil de 60 000 euros à partir duquel la Ciate intervient, et qu'elle sera équilibrée. Il est donc proposé de lancer directement une consultation de maître d'œuvre, sans passer au préalable par un travail d'économiste.

Par ailleurs, dans un souci de coordination des travaux entre la Ciate et la commune, il est proposé de mettre en place un groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre et le cas échéant pour la réalisation des travaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande avec les caractéristiques suivantes :

- Le groupement est constitué de la commune de Chavanat et de la Ciate ;
- Le groupement concerne le marché de maîtrise d'œuvre et de travaux de réhabilitation du RDC et du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la mairie ;
- la Ciate est le coordinateur du groupement. A ce titre elle gère l'ensemble de la consultation : élaboration des documents de la consultation, lancement de la consultation, dépouillement des offres, négociation ou mise au point des offres s'il y a lieu. Elle prend en charge les frais relatifs à la publicité et à la reprographie.
- La commission d'appel d'offre est présidée par le représentant de la Ciate. Elle est composée de quatre représentants pour chaque membre du groupement. Elle valide chaque étape de la consultation et attribue les lots.
- Chaque membre du groupement s'engage à fournir au coordinateur les éléments d'état des lieux lui permettant d'élaborer le cahier des charges de la consultation.
- Chaque membre du groupement notifie, signe et fait exécuter ses marchés pour son propre compte. Les membres du groupement s'engagent à retenir un co-contractant unique.
- Le groupement est en vigueur jusqu'à la fin des travaux relatifs au bâtiment de la Mairie.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer le groupement de commande pour la réhabilitation du bâtiment de la Mairie à Chavanat.**

La Commune de Chavanat a délibéré en faveur de la mise en place de ce groupement le 20 mars 2012.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour le compte du groupement.**

## **BUDGET PREVISIONNEL POUR LA PREMIERE ANNEE D'ANIMATION DU PRIG**

Le budget du suivi animation du PRIG est à nouveau présenté au Conseil car le PIG n'étant pas encore signé, l'ANAH souhaite étudier le financement pour une année d'animation effective et non pas pour une année civile.

Par ailleurs, le montant de la Prime à l'appui renforcé des Propriétaires Occupants est augmenté de 6€, mais il est désormais calculé uniquement sur les objectifs du nombre de dossier FART et non sur les objectifs globaux car

l'ANAH part du principe qu'un dossier insalubrité et habitat dégradé rentrera obligatoirement dans les conditions d'obtention du FART.

Cette modification conduit à augmenter la part d'Autofinancement de la CIATE de 768€.

Le budget prévisionnel ainsi modifié est présenté :

DEPENSES		RECETTES	
Salaire du poste chargée de mission habitat compris charges sociales (4 j/semaine)	25 200,00 €	Autofinancement CIATE (26%)	10 832,65 €
Charges de fonctionnement liées au poste (considérant que la mission Habitat représente 20% des frais pour 5 agents) :		Conseil Général de la Creuse (15%)	6 185,69 €
* Locaux :	2 000,00 €	Conseil Régional du Limousin (20%)	8 247,58 €
* Fournitures / matériel	4 400,00 €	Etat - ANAH (35% part fixe hors charges annexes)	9 240,00 €
*Autres frais	8 437,92 €		
Intervention de prestataires techniques :	1 200,00 €	Etat - ANAH (Prime à l'appui renforcé des PO 306€ par dossiers selon objectifs) - dossiers FART (objectif : 22)	6 732 €
* Elaboration de diagnostics de performance énergétique après travaux (estimatif)	1 000,00 €		
* Elaboration de diagnostics autonomie (prix unitaire 100€, estimation du nombre de dossiers : 2/4 soit 100*2)	200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>41 237,92 €</b>		<b>41 237,92 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le président à solliciter l'ANAH pour le financement du suivi-animation du PRIG. Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.

Fait à Ahun, le 28 mars 2012.



Le Président,  
Jacky GUILLON.